



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Méthodologie de recherche Programme d'apprentissage cognitif des compétences

Préparé par :

la Direction de la recherche et de la statistique
Service correctionnel du Canada
340 ouest, av. Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Ce rapport est également publié en anglais. This report is also available in English. On peut se le procurer en s'adressant à la Secteur de recherche et développement, Service correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

1990,

Rapport de recherche n° B-06

Table des matières

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE COGNITIF DES COMPÉTENCES	2
Table des matières	3
Sommaire de la méthodologie de recherche du programme d'apprentissage cognitif des compétences	4
Sommaire	5
Sélection	5
Tests préalables et postérieurs	5
Données sur les sujets	6
Entrevue préalable.	6
Échelle de cotation du comportement - aptitudes intellectuelles.	6
Échelle des sentiments criminels.	6
Questionnaire de l'impulsivité d'Eysenck	7
Situations illustrant des problèmes courants.	7
Rapports d'étape	7
Évaluation du participant	7
Suivi	7
Références	9

Sommaire de la méthodologie de recherche du programme d'apprentissage cognitif des compétences

- 1. Liste de contrôle des critères de sélection des détenus**
- 2. Entrevue avec l'instructeur aux fins de la sélection des participants au programme**
- 3. Données sur les sujets**
 - a. Renseignements versés aux dossiers
 - b. Échelle ISR (Nuffield, 1982)
 - c. Groupes de SGC et Analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses (Lerner, Arling et Baird, 1982)
- 4. Entrevue semi-structurée – tests préalables et postérieurs / Échelle de cotation du comportement – aptitudes intellectuelles**
- 5. Mesures d'évaluation papier-crayon – tests préalables et postérieurs**
 - a. Attitudes asociales
Échelle des sentiments criminels (Andrews, 1985)
 - b. Impulsivité/empathie
Questionnaire de l'impulsivité d'Eysenck (Eysenck, Pearson, Easting et Allsop, 1985)
 - c. Aptitude intellectuelle à résoudre les problèmes de rapports interpersonnels
Situations illustrant des problèmes courants
- 6. Rapports d'étape**
 - a. Dix jours
 - b. Vingt jours
 - c. Trente-cinq jours
 - d. Rapport final
- 7. Évaluation des participants**
- 8. Suivi de la récidive**
 - a. Six mois après la mise en liberté
 - b. Douze mois après la mise en liberté

Sommaire

La méthodologie de recherche du Programme d'apprentissage cognitif des compétences se fonde sur la simple administration de tests préalables et postérieurs. Avant le début du programme, tous les participants subissent des tests d'évaluation de leurs aptitudes cognitives et de leurs attitudes concernant les comportements criminels. Une fois le programme terminé, ils sont réévalués au moyen des mêmes instruments de façon à ce qu'il soit possible de mesurer les changements éventuels. Les membres du groupe témoin sont évalués en même temps que les participants.

Sélection

Une liste de contrôle des critères de sélection établie expressément pour les besoins du programme est appliquée à tous les délinquants devant être mis en liberté sous condition dans un délai d'un à deux ans, afin de déterminer lesquels pourraient tirer profit du programme d'apprentissage. Administré par le personnel de la gestion des cas de l'établissement, ce test sert à évaluer les aptitudes intellectuelles et à déterminer quels délinquants présentent un risque élevé et ont des besoins importants. Les délinquants dont les aptitudes cognitives sont faibles passent une entrevue avec l'instructeur chargé du programme.

Après l'entrevue, l'instructeur décide si le programme convient au délinquant. La liste où figurent le nom de tous les délinquants retenus et le numéro que leur a attribué le Service des empreintes digitales est transmise à l'Administration centrale, où un recherchante qui n'a rien à voir avec le projet affecte au hasard les délinquants au groupe de traitement ou au groupe témoin. Toutes les places libres dans le groupe de traitement sont assignées.

Tests préalables et postérieurs

Les évaluations comprennent une entrevue semi-structurée servant à mesurer les aptitudes intellectuelles, une échelle correspondante de cotation du comportement à partir de l'entrevue (l'Échelle de cotation du comportement – aptitudes intellectuelles), une mesure des attitudes asociales (l'Échelle des sentiments criminels), une mesure de l'impulsivité, de l'empathie et du risque (le Questionnaire de l'impulsivité d'Eysenck), et une mesure de l'aptitude intellectuelle à résoudre les problèmes de rapports interpersonnels (le test des situations illustrant des problèmes courants). Tous les instruments, à l'exception de l'Échelle de cotation du comportement – aptitudes intellectuelles, sont des auto-évaluations papier-crayon. C'est l'instructeur qui s'occupe de faire passer toute la série de tests aux délinquants.

Données sur les sujets

À partir des examens des dossiers des détenus, un adjoint de recherche ayant reçu la formation nécessaire réunit tous les renseignements pertinents : données démographiques de base, nombre et nature des manquements à la discipline, degré de participation à d'autres programmes d'épanouissement personnel pendant la période d'incarcération en cours, infraction, peine et comportement dans la collectivité avant l'incarcération.

Parmi les renseignements consignés figure aussi le risque que présente chacun des détenus selon l'Échelle de l'information statistique sur la récidive (ISR,; Nuffield, 1982). L'échelle ISR est un instrument à caractère statistique qui sert à prévoir, à partir des caractéristiques démographiques et des antécédents criminels, le risque de récidive que présentent les détenus libérés des établissements fédéraux. Enfin, les besoins des détenus sont établis au moyen des groupes des stratégies de gestion des cas (SGC) (Lerner, Arling et Baird, 1986) et de l'analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses. Les SGC servent à classer les délinquants dans quatre groupes (établissement des limites, contrôle des cas, structures sociales et intervention sélective). Le classement du délinquant dans un de ces groupes a des incidences sur la façon dont celui-ci devrait être traité. L'analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses sert à établir les besoins particuliers des détenus auxquels il convient de porter attention.

Entrevue préalable.

L'instructeur procède à l'entrevue semi-structurée (test préalable) avant que le délinquant ne passe l'un ou l'autre des tests papier-crayon. L'entrevue comprend 29 questions portant sur toutes sortes d'aptitudes intellectuelles.

Échelle de cotation du comportement – aptitudes intellectuelles.

Après l'entrevue, l'instructeur cote globalement les capacités cognitives du délinquant à partir d'une échelle qui sert à mesurer l'aptitude à reconnaître et à résoudre les problèmes de rapports interpersonnels, la capacité de trouver des solutions de rechange, la sensibilisation aux conséquences, l'établissement d'objectifs, l'égoцентриté générale, la perspective sociale, l'impulsivité et l'aptitude cognitive globale.

Une fois le programme terminé, l'instructeur fait passer l'entrevue aux détenus du groupe témoin et les cote selon l'échelle. Il cote aussi à nouveau les détenus du groupe de traitement, mais sans leur faire passer de nouvelle entrevue.

Échelle des sentiments criminels.

L'Échelle des sentiments criminels (Andrews, 1985) est un questionnaire d'auto-évaluation en 41 points qui sert à mesurer certains aspects clés des sentiments criminels. Le délinquant choisit, parmi cinq réponses possibles, quelle réponse correspond à ses attitudes envers la loi, envers les tribunaux et envers la police, à sa

tolérance face aux contraventions à la loi et à son identification avec des pairs criminels. Les résultats élevés au regard des attitudes envers la loi, les tribunaux et la police traduisent des attitudes prosociales tandis que les résultats élevés au regard de la tolérance des contraventions à la loi et de l'identification avec des pairs criminels traduisent des attitudes asociales.

Questionnaire de l'impulsivité d'Eysenck

(Eysenck, Pearson, Easting et Allsop, 1985). Cet instrument qui comporte 54 questions auxquelles il faut répondre par oui ou par non sert à mesurer l'impulsivité, l'esprit aventureux et l'empathie.

Situations illustrant des problèmes courants.

Le test des situations illustrant des problèmes courants est un jeu de rôles en trois volets qui sert à mesurer la capacité de résoudre des problèmes. La description de chacune des situations est lue au délinquant, qui doit ensuite proposer une solution. La personne chargée de l'entrevue note textuellement les réponses. Le test comporte une situation illustrant un problème de rapports conjugaux/interpersonnels, une autre qui a trait à un problème financier/de travail, et une dernière qui illustre les pressions exercées par des proches ou des pairs.

Pour chacune des situations, les réponses sont notées selon sept critères : reconnaissance du problème, définition du problème, distinction entre un fait et une opinion, regroupement de l'information nécessaire, recherche de solutions de rechange, évaluation des conséquences et vérification de la solution proposée.

Rapports d'étape

Après trois interruptions logiques dans le déroulement du programme (jour 10, jour 20 et jour 35), l'instructeur prépare pour chacun des participants un rapport d'étape décrivant les résultats du délinquant en termes d'acquisition de compétences, de motivation, de participation et de comportement dans le groupe et à l'extérieur du groupe. Les progrès mesurés globalement sont aussi notés à la fin du programme.

Évaluation du participant

Chacun des participants remplit un questionnaire d'évaluation de deux à trois semaines après la fin du programme. Il évalue l'utilité et le caractère pratique du programme, de même que son degré personnel de satisfaction générale, selon une échelle de quatre points allant de «Pas du tout» à «Extrêmement». Les différents aspects de l'application des compétences acquises à d'autres situations sont cotés selon une échelle de quatre points allant de «Jamais» à «Toujours». Quant aux qualités de l'instructeur, elles sont cotées selon une échelle de quatre points allant de «Pauvre» à «Excellent». Le participant doit répondre au long à d'autres questions ouvertes sur ses impressions générales concernant l'apprentissage cognitif des compétences et les améliorations proposées au programme.

Suivi

Chacun des membres du groupe de traitement et du groupe témoin fait l'objet d'un suivi de récidive. Pour évaluer l'adaptation du délinquant à la vie en société, on note le cas échéant les nouvelles infractions et les manquements aux conditions de la libération conditionnelle après l'écoulement d'un délai de six mois, puis d'un an suivant la mise en liberté sous condition, quelle qu'en soit la forme.

La recherche vise essentiellement à établir dans quelle mesure le programme contribue à la réduction du taux de récidive. La méthodologie retenue permet par ailleurs de voir quels délinquants profitent le plus du programme. L'examen des résultats au regard de l'échelle ISR et des groupes de SGC doit servir à étudier l'incidence du risque que présente le délinquant et de ses besoins sur d'éventuelles modifications de son comportement. Par exemple, il serait intéressant de savoir si le degré d'efficacité du programme varie selon que le délinquant présente un risque faible ou un risque élevé. En outre, le fait de savoir si la modification de l'un ou l'autre des comportements cibles a un lien avec la récidive devrait permettre d'évaluer l'efficacité de composantes particulières du programme.

Références

Andrews, D.A. (1985). Notes on a Battery of Paper-and-Pencil Instruments: Part 1 - Assessments of Attitudes and Personality in Corrections. Carleton University, Department of Psychology, 1985.

Eysenck, B.G., Pearson, P.R., Easting, G. & Allsop, J.F. (1985). Age norms for impulsiveness, venturesomeness and empathy in adults. Personality and Individual Differences, 6, 613-619.

Lerner, K., Arling, G., & Baird, C. (1986). Client management classification: Strategies for case supervision. Crime and Delinquency, 32, 254-271.

Nuffield, J. (1982). Parole decision making in Canada: Research towards decision guidelines. Ottawa, Solicitor General of Canada.